

Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Deuxième trimestre 2026

(non auditées)

Pour plus d'informations:

Relations investisseurs

1-866-517-5455

relationsinvestisseurs@bnc.ca



Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu en parallèle avec le Rapport annuel 2025. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour le deuxième trimestre de 2026 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site Internet de la Banque.
- 4) La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes (<i>Total Loss Absorbing Capacity</i> ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides Actifs grevés et actifs non grevés Ratio de liquidité à court terme (<i>Liquidity Coverage Ratio</i> ou LCR) Actifs liquides de haute qualité (<i>high-quality liquid assets</i> ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio de liquidité à long terme (<i>Net Stable Funding Ratio</i> ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

- 5) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3	page 4
Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	
KM1 – Indicateurs clés	page 5
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 6
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 7
Comparaison entre les APR modélisés et les APR standards	
CMS1 – Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque	page 8
CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	pages 9-10
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 11
LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 12
Composition des fonds propres et de la TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 13-15
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 16-17
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 18
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 19
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 20
LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun	page 21
Risque de crédit	
RC1 – Qualité du crédit des actifs	page 22
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	page 23
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)	pages 25-26
Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers)	page 27
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	pages 28-29
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	pages 30-33
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 34-39
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit	page 40
NI – Expositions au risque de crédit - Backtesting	page 41
Risque de crédit de contrepartie	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche	page 42
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 43
RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 44-47
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)	page 48
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 49
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 50
Titrisation	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 51-52
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 53-54
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 55-56
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 57-58
Risque de marché	
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	page 59
Risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit	
CVA3 – Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	page 60
CVA4 – État des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	page 61
Expositions sur crypto-actifs	
CAE1 – Expositions sur crypto-actifs et exigences de fonds propres utilisant l'approche globale	page 62
CAE2 – Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs	page 63
Mesures de contrôle macroprudentiel	
CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la Banque	page 64
Glossaire	page 65

Emplacement des informations du Pilier 3

		Pages		
		Rapport aux actionnaires (2)	Rapport annuel 2025 (3)	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3
Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation) KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) APA – Approche de la gestion des risques de la banque AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)		72 à 92, 94, 99 à 103, 211 et 212	5 6 7
Comparaison entre les APR modélisés et les APR standards	CSM1 – Comparaison entre les APR modélisés et les PAR calculés selon l'approche standard au niveau du risque CSM2 – Comparaison entre les APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs			8 9 et 10
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions PV1 – Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)		119, 120 et 122	11 12
Composition des fonds propres et de la TLAC	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles			13 à 15 16 et 17
	TLAC1 – Composition de la TLAC TLAC2 – Entité de sous-groupe important - rang de créancier au niveau de l'entité juridique TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique			18
				19
				20 21
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun			22 23
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit		72 à 77 et 84 à 88	22
	RC1 – Qualité du crédit des actifs			23
	RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut			22 23
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs		90, 91, 121, 122, 187, 188 et 191 à 199	25 à 27, 24 ⁽²⁾ , 25 ⁽²⁾ et 28 ⁽²⁾
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)		60, 61, 89 à 93, 158, 184, 208 et 211	24
	RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)			30 à 33
	RCB – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit		63, 64 et 85 à 88	28 et 29 30 à 33
	RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)			30 à 39, 41 et 41 ⁽³⁾ à 46 ⁽³⁾
	RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques		63, 76, 77 et 84 à 89	34 à 39
	RC6 – Informations qualitatives sur les modèles NI			
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)				
RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)				
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit pour les risques de crédit selon l'approche NI				
RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille				
RC10 – NI - Financement spécialisé selon l'approche de classement				
Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie (RCC)		91, 92, 109 et 211 à 216	40 41 ⁽³⁾ à 46 ⁽³⁾
	RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit contrepartie (RCC) par approche			42
	RCC3 – Approche standard - Exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques			43
	RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)			44 à 47
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)			48
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit			49
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit de contrepartie selon la méthode des modèles internes (MMI)			
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)			
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation		60, 61, 63, 84 à 88, 159, 199, 200 et 233 à 238	50
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire			51 et 52
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation			53 et 54
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire			55 et 56
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur			57 et 58
Liquidité	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)	38 et 39	105 et 106	
	LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	39 à 41	106 à 108	
	LIQA – Gestion du risque de liquidité		101 à 108	
Rémunération	REMA – Politique de rémunération REM1 – Rémunération attribuée au cours de l'exercice REM2 – Paiements spéciaux REM3 – Rémunération différée	Ces informations sont incluses dans la Circulaire 2025, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca .		
Actifs grevés et non grevés	ENC – Actifs grevés et non grevés	36 à 38	104 et 105	
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)	36		99 et 100
Risque opérationnel	ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques			110 et 111
	OR1 – Pertes historiques			65 ⁽³⁾
	OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes			66 ⁽³⁾
Risque de marché	OR3 – Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel			67 ⁽³⁾
	RMA – Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché		94 à 99	68 ⁽³⁾ 59
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard			
	RMB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)			
Risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit	RM2 – Risque de marché pour les banques utilisant MMI			
	CVAA – Informations qualitatives générales requises sur l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)			99
	CVA1 – Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA)			
	CVA2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA)			
	CVA3 – Approche standard pour le CVA (SA-CVA)			
Expositions sur crypto-actifs	CVAB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche standard pour les exigences de fonds propres CVA (SA-CVA)		99	60
	CVA4 – États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque (APR) pour les expositions au risque lié au CVA selon le SA-CVA			61
Mesures de contrôle macroprudentiel	CAEA – Communication d'informations qualitatives sur les activités liées aux crypto-actifs	s.o.	s.o.	62
	CAE1 – Expositions sur crypto-actifs et exigences de fonds propres utilisant l'approche globale			63
	CAE2 – Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs			
	GSIB1 – Communication des indicateurs G-SIB	30 ⁽⁴⁾		64
	CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque			

s.o. Sans objet

(1) Ce document est disponible à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Deuxième trimestre 2026 » disponible à l'adresse bnc.ca à la page À propos de nous > Investisseurs > résultats-trimestriels.

(3) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Quatrième trimestre 2025 » disponible à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs > résultats-trimestriels.

(4) Cette page se retrouve dans le Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2026 disponible à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs > résultats-trimestriels.

KM1 – Indicateurs clés

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu des indicateurs réglementaires prudentiels de la banque.

		T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T2 2025
		a	b	c	d	e
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	26,325	26,023	25,962	25,392	24,514
2	Fonds propres de catégorie 1	28,925	28,619	28,559	28,488	27,603
3	Total des fonds propres	33,006	32,718	32,657	32,563	30,930
Actifs pondérés en fonction du risque (montants)						
4	Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	194,491	189,354	188,756	183,110	182,772
4a	Total des actifs pondérés en fonction du risque (avant plancher)	194,491	189,354	188,756	183,110	182,772
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR						
5	Ratio de fonds propres CET1 (%)	13.5%	13.7%	13.8%	13.9%	13.4%
5a	Ratio de fonds propres CET1 (%) (avant plancher)	13.5%	13.7%	13.8%	13.9%	13.4%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	14.9%	15.1%	15.1%	15.6%	15.1%
6a	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) (avant plancher)	14.9%	15.1%	15.1%	15.6%	15.1%
7	Ratio du total des fonds propres	17.0%	17.3%	17.3%	17.8%	16.9%
7a	Ratio du total des fonds propres (%) (avant plancher)	17.0%	17.3%	17.3%	17.8%	16.9%
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR						
8	Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
9	Exigence relative à la réserve contracyclique (%)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
10	Exigences supplémentaires des BISm et/ou des BISi (%)	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	8.9%	9.1%	9.1%	9.4%	8.7%
Ratio de levier de Bâle III						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	678,630	665,594	633,494	606,554	585,319
14	Ratio de levier de Bâle III (%) (ligne 2 / ligne 13)	4.3%	4.3%	4.5%	4.7%	4.7%

KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit un résumé concernant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible et les exigences de TLAC appliquées.

	2026		2025		
	T2	T1	T4	T3	T2
	a				
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	61,308	61,533	55,993	54,850	51,508
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	194,491	189,354	188,756	183,110	182,772
3 Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	31.5%	32.5%	29.7%	30.0%	28.2%
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	678,630	665,594	633,494	606,554	585,319
5 Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	9.0%	9.2%	8.8%	9.0%	8.8%
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

	T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T2 2025	T2 2026	
	a	b	b	b	b	c	
	APR	APR	APR	APR	APR	Exigence minimale de fonds propres ⁽¹⁾	
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	151,444	149,371	149,247	144,653	143,707	12,115
2	Dont : approche standard (AS)	60,766	62,940	62,183	59,669	62,000	4,861
3	Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	14,152	12,844	13,128	13,043	11,920	1,132
4	Dont : approche des critères de classement de l'autorité de contrôle	–	–	–	–	–	–
5	Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	76,526	73,587	73,936	71,941	69,787	6,122
6	Risque de crédit de contrepartie (RCC)	6,968	6,482	6,749	5,784	5,503	558
7	Dont : approche standard appliquée au risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)	4,297	3,845	3,959	3,588	3,635	344
8	Dont : méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
9	Dont : autres RCC	2,671	2,637	2,790	2,196	1,868	214
10	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1,018	864	911	934	1,139	81
11	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	981	953	947	1,036	1,006	78
12	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	–	–	–	–	–	–
13	Risque de règlement	40	21	16	3	16	3
14	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	1,258	1,219	1,215	1,091	1,118	100
15	Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	–	–	–	–	–	–
16	Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	1,029	981	970	835	843	82
17	Dont : approche standard de la titrisation (SEC-SA)	229	238	245	256	275	18
18	Risque de marché	10,830	9,616	8,724	9,208	10,150	866
19	Dont : approche standard (AS)	10,830	9,616	8,724	9,208	10,150	866
20	Dont : approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
21	Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	–	–	–	–	–	–
22	Risque opérationnel	18,763	18,184	17,678	17,365	16,964	1,501
23	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération du risque de 250 %)	3,189	2,644	3,269	3,036	3,169	255
24	Plancher d'APR appliqué	67.5%	67.5%	67.5%	67.5%	67.5%	–
25	Ajustement au moyen du plancher	–	–	–	–	–	–
26	S.O. pour les BISi	–	–	–	–	–	–
27	Total (1+6+10+11+12+13+14+18+21+22+23+25)	194,491	189,354	188,756	183,110	182,772	15,557

(1) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

CMS1 – Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard intégrale aux APR modélisés que la banque est autorisée par le BSIF à utiliser conformément au dispositif de Bâle. Les informations communiquées fournissent également le montant des APR calculé selon l'approche standard intégrale qui sert de fondement au plancher d'APR.

		T2 2026				T1 2026			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISI déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISI déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	90,678	60,766	151,444	216,479	86,431	62,940	149,371	210,926
2	Risque de crédit de contrepartie	5,980	988	6,968	17,080	5,451	1,031	6,482	15,872
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		1,018	1,018	1,018		864	864	864
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	-	1,258	1,258	1,258	-	1,219	1,219	1,219
5	Risque de marché	-	10,830	10,830	10,830	-	9,616	9,616	9,616
6	Risque opérationnel		18,763	18,763	18,763		18,184	18,184	18,184
7	APR résiduels		4,210	4,210	4,210		3,618	3,618	3,618
8	Total	96,658	97,833	194,491	269,638	91,882	97,472	189,354	260,299

		T4 2025				T3 2025			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISI déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISI déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	87,064	62,183	149,247	208,441	84,984	59,669	144,653	201,524
2	Risque de crédit de contrepartie	5,217	1,532	6,749	17,052	4,697	1,087	5,784	14,941
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		911	911	911		934	934	934
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	-	1,215	1,215	1,215	-	1,091	1,091	1,091
5	Risque de marché	-	8,724	8,724	8,724	-	9,208	9,208	9,208
6	Risque opérationnel		17,678	17,678	17,678		17,365	17,365	17,365
7	APR résiduels		4,232	4,232	4,232		4,075	4,075	4,075
8	Total	92,281	96,475	188,756	258,253	89,681	93,429	183,110	249,138

CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard (AS) pour tenir compte du risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs avec les APR correspondants calculés selon les approches que la banque est autorisée à utiliser conformément au dispositif de Bâle pour risque de crédit (y compris les approches standards et NI pour risque de crédit).

		T2 2026				T1 2026			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Emprunteurs souverains	1,939	1,867	3,806	3,538	1,892	2,604	4,496	4,171
	Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1,695	1	1,696	1,547	1,640	1	1,641	1,566
2	Banques et autres institutions financières	1,906	4,606	6,512	8,149	1,608	5,275	6,883	8,074
3	Obligations sécurisées	68	-	68	76	40	-	40	52
4	Actions	-	3,437	3,437	3,437	-	3,459	3,459	3,459
5	Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	57,179	31,470	88,649	120,577	54,454	32,194	86,648	117,515
	Dont : soumises à l'approche NI fondation	12,178	-	12,178	27,755	11,196	-	11,196	25,403
	Dont : soumises à l'approche NI avancée	45,001	-	45,001	61,352	43,258	-	43,258	59,918
7	Clientèle de détail	21,154	13,761	34,915	56,488	20,885	13,840	34,725	55,333
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	9,029	27	9,056	9,894	8,997	28	9,025	9,660
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	3,535	5,664	9,199	12,968	3,566	5,691	9,257	12,952
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	8,590	8,070	16,660	33,626	8,322	8,121	16,443	32,721
8	Financement spécialisé	8,432	-	8,432	18,589	7,552	-	7,552	16,754
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Autres	-	5,625	5,625	5,625	-	5,568	5,568	5,568
10	Total	90,678	60,766	151,444	216,479	86,431	62,940	149,371	210,926

CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T4 2025				T3 2025			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Emprunteurs souverains	1,991	2,452	4,443	3,943	1,861	2,148	4,009	3,306
	Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1,735	1	1,736	1,492	1,602	1	1,603	1,156
2	Banques et autres institutions financières	1,908	5,553	7,461	8,620	1,609	4,674	6,283	7,236
3	Obligations sécurisées	38	-	38	52	63	-	63	93
4	Actions	-	3,161	3,161	3,161	-	2,544	2,544	2,544
5	Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	54,239	32,274	86,513	116,591	54,321	32,378	86,699	115,906
	Dont : soumises à l'approche NI fondation	11,181	-	11,181	24,962	11,372	-	11,372	24,791
	Dont : soumises à l'approche NI avancée	43,058	-	43,058	59,355	42,949	-	42,949	58,737
7	Clientèle de détail	20,607	13,579	34,186	54,822	19,987	12,653	32,640	52,340
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	8,924	29	8,953	9,588	8,772	30	8,802	9,394
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	3,592	5,754	9,346	13,217	3,547	5,509	9,056	12,414
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	8,091	7,796	15,887	32,017	7,668	7,114	14,782	30,532
8	Financement spécialisé	8,281	-	8,281	16,088	7,143	-	7,143	14,827
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Autres	-	5,164	5,164	5,164	-	5,272	5,272	5,272
10	Total	87,064	62,183	149,247	208,441	84,984	59,669	144,653	201,524

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant permet aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T2 2026						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Valeurs comptables des éléments ⁽²⁾ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	43,431	43,431	43,431	-	-	254	-
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	154,771	158,229	2,612	-	-	155,617	-
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	23,812	31,143	31,118	-	25	-	-
Au coût amorti	21,044	21,044	17,866	-	3,178	-	-
	199,627	210,416	51,596	-	3,203	155,617	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	31,481	31,481	-	31,481	-	-	-
Prêts							
Hypothécaires résidentiels	117,667	76,659	76,659	-	-	-	-
Aux particuliers	51,514	51,514	51,514	-	-	-	-
Créances sur cartes de crédit	3,099	3,099	2,961	-	-	-	138
Aux entreprises et aux administrations publiques	141,970	141,970	141,970	-	-	11	-
Provisions pour pertes de crédit	314,250 (2,263)	273,242 (2,263)	273,104 (696)	-	-	11	138 (1,567)
	311,987	270,979	272,408	-	-	11	(1,429)
Autres							
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	13,282	14,596	-	14,596	-	12,853	-
Immobilisations corporelles	2,174	2,174	2,174	-	-	-	-
Goodwill	3,098	3,104	-	-	-	-	3,104
Immobilisations incorporelles	1,688	1,367	-	-	-	-	1,367
Autres actifs	10,966	11,586	11,293	-	-	-	293
	31,208	32,827	13,467	14,596	-	12,853	4,764
Total actif	617,734	589,134	380,902	46,077	3,203	168,735	3,335
Passif							
Dépôts	450,711	450,711	-	-	-	44,625	406,086
Autres							
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11,846	11,846	-	-	-	11,846	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	59,330	62,175	-	62,175	-	-	-
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	17,949	19,892	-	19,892	-	17,155	-
Passifs relatifs à des créances cédées	29,817	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	11,068	7,497	-	-	-	-	7,497
	130,010	101,410	-	82,067	-	29,001	7,497
Dettes subordonnées	3,429	3,429	-	-	-	-	3,429
Total passif	584,150	555,550	-	82,067	-	73,626	417,012

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau LI1) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

		T2 2026				
		a	b	c	d	e
		Éléments soumis au ⁽¹⁾ :				
		Total	Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de crédit de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	585,799	380,902	3,203	46,077	168,735
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	138,538	–	–	82,067	73,626
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	447,261	380,902	3,203	(35,990)	95,109
4	Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	124,350	–	–	124,350	–
5	Expositions futures potentielles ⁽³⁾	17,239	–	–	17,239	–
6	Montants hors bilan ⁽⁴⁾	440,413	86,996	7,860	284,788	–
7	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant le collatéral	10,250	–	–	10,250	–
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	13,324	–	–	13,324	–
9	Différences de valeur	–	–	–	–	–
10	Collatéral pour OFT	(369,783)	–	–	(369,783)	–
11	Valeur réglementaire des expositions ⁽⁵⁾	683,054	467,898	11,063	44,178	95,109

(1) La somme des montants des colonnes b à e peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Les passifs au titre des transactions assimilées à des accords de prises en pension de titres sont des expositions réglementaires en vertu du cadre du risque de crédit de contrepartie. Étant donné que ces passifs sont déduits de la valeur comptable des actifs à la ligne 2, une majoration est requise afin de ramener le montant à la valeur réglementaire des expositions.

(3) Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

(4) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a, tandis que dans la colonne b à e, les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

(5) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens)

		2026		2025			
		T2	T1	T4	T3	T2	
		Référence ⁽¹⁾					
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements							
1	Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽²⁾	a + a'	10,001	9,959	10,002	9,989	9,918
2	Résultats non distribués	b	20,768	20,471	20,366	20,110	19,813
2a	Ajustement réglementaire lié à la marge sur services contractuels ⁽³⁾		148				
3	Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	201	173	287	162	59
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en sociétés par actions)						
5	Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	-	-	-	-	-
6	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		31,118	30,603	30,655	30,261	29,790
Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
7	Ajustements d'évaluation prudentiels		-	-	-	-	-
8	Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	e-w	(3,104)	(3,104)	(3,107)	(3,088)	(3,187)
9	Actifs incorporels autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)	f - x	(1,367)	(1,393)	(1,409)	(1,491)	(1,518)
10	Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	(102)	(102)	(101)	(101)	(84)
11	Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	25	114	112	110	147
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	i	-	-	-	-	-
13	Plus-values de cession sur opérations de titrisation		-	-	-	-	-
14	Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	j	92	177	125	21	(186)
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (nets des passifs d'impôt correspondants)	k - y	(293)	(267)	(289)	(301)	(435)
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		(39)	-	(18)	(13)	(5)
17	Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		-	-	-	-	-
18	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	l	-	-	-	-	-
19	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	m	-	-	-	-	-
20	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)		-	-	-	-	-
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net des passifs d'impôt correspondants)		-	-	-	-	-
22	Montant excédant le seuil de 15 %		-	-	-	-	-
23	Dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	-	-	-	-	-
24	Dont : charges administratives liées aux créances hypothécaires		-	-	-	-	-
25	Dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	-	-	-	-	-
25a	Déduction des crypto-actifs		-	-	-	-	-
26	Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF		(5)	(5)	(6)	(6)	(8)
27	Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		-	-	-	-	-
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(4,793)	(4,580)	(4,693)	(4,869)	(5,276)
29	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		26,325	26,023	25,962	25,392	24,514
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1							
30	Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾		2,600	2,600	2,600	3,100	3,100
31	Dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	v + z	2,600	2,600	2,600	3,100	3,100
32	Dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	p	-	-	-	-	-
33	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1						
34	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	-	-	-	-	-
35	Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés						
36	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		2,600	2,600	2,600	3,100	3,100

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

(3) À partir de T2 2026, la marge sur services contractuels liée à nos filiales d'assurances est incluse dans les fonds propres CET1, tel que permis par les lignes directrices du BSIF.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2026		2025		
		T2	T1	T4	T3	T2
	Référence ⁽¹⁾					
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1						
37	Autres éléments de T1 détenus en propre	-	(4)	(3)	(4)	(11)
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1	-	-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	-	-	-	-	-
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF	-	-	-	-	-
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1	-	(4)	(3)	(4)	(11)
44	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)	2,600	2,596	2,597	3,096	3,089
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	28,925	28,619	28,559	28,488	27,603
Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions						
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾	r	3,400	3,400	3,400	2,775
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2					
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	-	-	-	-
49	Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés					
50	Provisions pour pertes de crédit	t	750	733	727	673
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		4,150	4,133	4,142	3,448
Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2						
52	Instruments de T2 détenus en propre		-	-	-	-
53	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC		-	-	-	-
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)		(69)	(34)	(44)	(121)
54a	Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions		(69)	(34)	(44)	(121)
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire		-	-	-	-
56	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF		-	-	-	-
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2		(69)	(34)	(44)	(121)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)		4,081	4,099	4,098	3,327
59	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)		33,006	32,718	32,657	30,930

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2026		2025		
		T2	T1	T4	T3	T2
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	194,491	189,354	188,756	183,110	182,772
60a	Actifs pondérés en fonction des risques (APR) liés à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1,018	864	911	934	1,139
Ratios des fonds propres						
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	13.5%	13.7%	13.8%	13.9%	13.4%
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	14.9%	15.1%	15.1%	15.6%	15.1%
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	17.0%	17.3%	17.3%	17.8%	16.9%
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%
65	Dont : réserve de conservation des fonds propres	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
66	Dont : réserve contracyclique spécifique à l'institution	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
67	Dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
67a	Dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8.9%	9.1%	9.1%	9.4%	8.7%
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS)⁽¹⁾						
69	Ratio Cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%
70	Ratio Cible des fonds propres de catégorie 1	9.5%	9.5%	9.5%	9.5%	9.5%
71	Ratio Cible des fonds propres total	11.5%	11.5%	11.5%	11.5%	11.5%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres institutions financières	1,433	1,055	604	936	1,013
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	634	557	526	548	525
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	–	–	–	–	–
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	1,276	1,057	1,308	1,215	1,268
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2						
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	520	499	487	455	432
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	844	862	867	828	861
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI) (avant application du plafond)	230	235	255	273	241
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	584	556	558	542	521

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	T2 2026		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		43,431	43,431
Valeurs mobilières		199,627	210,416
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	l	-	-
Autres valeurs mobilières		199,627	210,416
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		31,481	31,481
Prêts			
Hypothécaires résidentiels		117,667	76,659
Aux particuliers		51,514	51,514
Créances sur cartes de crédit		3,099	3,099
Aux entreprises et aux administrations publiques		141,970	141,970
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(2,263)	(2,263)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	-	(745)
Insuffisance des provisions	i	-	-
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		-	(1,518)
Autres Actifs			
Instruments financiers dérivés		13,282	14,596
Autres		17,926	18,231
Goodwill	e	3,098	3,104
Immobilisations incorporelles	f	1,688	1,688
Actifs d'impôt différé		1,131	1,679
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	-	102
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	-	-
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		-	301
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		-	1,276
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	-	405
Participations significatives dans d'autres institutions financières		-	634
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	-	-
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		-	634
Autres		12,009	10,721
Total - Actif		617,734	589,134

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 30 avril 2026, sur une base d'entité légale, Assurance-vie Banque Nationale avait 404 M\$ d'actifs et 306 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 186 M\$ d'actifs et 136 M\$ de capitaux propres.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	T2 2026		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Passif			
Dépôts		450,711	450,711
Instruments financiers dérivés		17,949	19,892
Autres passifs		112,061	81,518
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	-	(92)
Passifs d'impôt différé		324	324
Reliés au goodwill	w	-	-
Reliés aux immobilisations incorporelles	x	-	321
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y	-	112
Autres passifs d'impôt différé		-	(109)
Autres		111,737	81,286
Dettes subordonnée		3,429	3,429
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		-	29
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	s	-	-
Dettes subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	3,400
Dont : sont admissibles	r	-	3,400
Total - Passif		584,150	555,550
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		33,584	33,718
Actions ordinaires	a	9,824	9,824
Surplus d'apport	a'	177	177
Résultats non distribués	b	20,768	20,916
Autres éléments cumulés du résultat global	c	201	201
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	(25)	(25)
Gains (pertes) nets de change non réalisés		170	170
Autres		56	56
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		2,614	2,600
Dont: sont admissibles	v	-	2,600
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Instruments novateurs		-	-
Dont : sont admissibles		-	-
Autres		-	-
Part incluse dans le calcul de CET1	d	-	-
Part incluse dans le calcul de T1	q	-	-
Part incluse dans le calcul de T2	s	-	-
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Total - Capitaux propres		33,584	33,718
Total - Passif et capitaux propres		617,734	589,268

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2025, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 30 avril 2026, sur une base d'entité légale, Assurance-vie Banque Nationale avait 404 M\$ d'actifs et 306 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 186 M\$ d'actifs et 136 M\$ de capitaux propres.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.

TLAC1 – Composition de la TLAC

(en millions de dollars canadiens)

		2026		2025		
		T2	T1	T4	T3	T2
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements						
1	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	26,325	26,023	25,962	25,392	24,514
2	Autres éléments de T1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2,600	2,596	2,597	3,096	3,089
3	AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties	-	-	-	-	-
4	Autres ajustements	-	-	-	-	-
5	Instruments AT1 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	2,600	2,596	2,597	3,096	3,089
6	Fonds propres T2 avant ajustements de TLAC	4,081	4,099	4,098	4,075	3,327
7	Fraction amortie des instruments de T2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	-	-	-	-	-
8	Fonds propres T2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties	-	-	-	-	-
9	Autres ajustements	-	-	-	-	-
10	Instruments de T2 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	4,081	4,099	4,098	4,075	3,327
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	33,006	32,718	32,657	32,563	30,930
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires						
12	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	-	-	-	-	-
13	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de TLAC ⁽¹⁾	28,443	28,893	23,382	22,487	20,663
14	Dont : montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements	-	-	-	-	-
15	Instruments de TLAC externes émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	-	-	-	-	-
16	Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser une BIS ^m en résolution	-	-	-	-	-
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	28,443	28,893	23,382	22,487	20,663
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements						
18	TLAC avant déductions	61,449	61,611	56,039	55,050	51,593
19	Déduction des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles au TLAC (non applicables aux BIS ^m et aux BIS ^{SPE})	-	-	-	-	-
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	(141)	(78)	(46)	(200)	(85)
21	Autres ajustements de TLAC	-	-	-	-	-
22	TLAC disponible après déductions	61,308	61,533	55,993	54,850	51,508
Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC						
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	194,491	189,354	188,756	183,110	182,772
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	678,630	665,594	633,494	606,554	585,319
Ratios TLAC et réserves de fonds propres						
25	Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC)	31.5%	32.5%	29.7%	30.0%	28.2%
26	Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	9.0%	9.2%	8.8%	9.0%	8.8%
27	CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	8.9%	9.1%	9.1%	9.4%	8.7%
28	Réserves spécifiques à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%
29	Dont : réserve de conservation des fonds propres	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
30	Dont : réserve contracyclique spécifique à la banque	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
31	Dont : réserve applicable aux BIS ^S et aux BIS ^m	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%

(1) Une liste complète des instruments de TLAC externes et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		T2 2026					T1 2026						
		Rang de créancier				Somme (1 à 5)	Rang de créancier				Somme (1 à 5)		
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	9,824	2,600	3,400	30,917	–	46,741	9,826	2,600	3,400	33,090	–	48,916
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	2,615	–	2,615	–	–	–	4,275	–	4,275
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	9,824	2,600	3,400	28,302	–	44,126	9,826	2,600	3,400	28,815	–	44,641
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	9,824	2,600	3,400	28,302	–	44,126	9,826	2,600	3,400	28,815	–	44,641
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	8,802	–	8,802	–	–	–	10,049	–	10,049
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	16,152	–	16,152	–	–	–	15,358	–	15,358
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	3,400	1,050	–	4,450	–	–	3,400	1,104	–	4,504
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	–	2,298	–	2,298	–	–	–	2,304	–	2,304
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	9,824	2,600	–	–	–	12,424	9,826	2,600	–	–	–	12,426

		T4 2025					T3 2025						
		Rang de créancier				Somme (1 à 5)	Rang de créancier				Somme (1 à 5)		
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	9,865	2,600	3,400	27,011	–	42,876	9,865	3,100	3,400	26,037	–	42,402
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	3,675	–	3,675	–	–	–	3,750	–	3,750
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	9,865	2,600	3,400	23,336	–	39,201	9,865	3,100	3,400	22,287	–	38,652
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	9,865	2,600	3,400	23,336	–	39,201	9,865	3,100	3,400	22,287	–	38,652
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	8,808	–	8,808	–	–	–	7,216	–	7,216
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	11,094	–	11,094	–	–	–	12,625	–	12,625
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	3,400	1,113	–	4,513	–	–	3,400	121	–	3,521
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	–	2,321	–	2,321	–	–	–	2,325	–	2,325
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	9,865	2,600	–	–	–	12,465	9,865	3,100	–	–	–	12,965

(1) Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

(2) Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

(3) Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

(en millions de dollars canadiens)

		2026		2025		
		T2	T1	T4	T3	T2
Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier						
1	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	617,734	605,871	576,919	552,621	536,194
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	203	169	139	171	135
3	Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque	-	-	-	-	-
4	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	-	-	-	-	-
5	Ajustement pour instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	7,404	8,670	7,787	6,957	5,538
6	Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables) ⁽¹⁾	8,309	6,636	7,367	6,968	6,371
7	Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montant en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	55,300	54,430	52,542	49,330	47,798
8	Autres ajustements	(10,320)	(10,182)	(11,260)	(9,493)	(10,717)
9	Mesure de l'exposition du ratio de levier	678,630	665,594	633,494	606,554	585,319

(1) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun

(en millions de dollars canadiens)

		2026		2025		
		T2	T1	T4	T3	T2
Divulgence commune du ratio de levier						
Exposition au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	573,173	553,616	537,453	517,301	501,845
2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)	-	-	-	-	-
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(5,433)	(5,419)	(6,439)	(4,601)	(5,617)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(4,886)	(4,763)	(4,823)	(4,894)	(5,101)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	562,854	543,434	526,191	507,806	491,127
Expositions sur les instruments financiers dérivés						
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	4,854	4,370	4,655	4,136	4,411
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	14,435	15,906	14,541	13,895	13,908
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	1,397	972	1,107	1,031	868
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	20,686	21,248	20,303	19,062	19,187
Expositions sur les opérations de financement par titres						
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	31,481	39,846	27,091	23,388	20,836
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(2,127)	(2,435)	(2,416)	(1,411)	(1,360)
14	Exposition au risque de crédit de contrepartie (RC) pour OFT	10,436	9,071	9,783	8,379	7,731
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	39,790	46,482	34,458	30,356	27,207
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	155,207	153,345	151,812	147,570	142,702
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(99,907)	(98,915)	(99,270)	(98,240)	(94,904)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	55,300	54,430	52,542	49,330	47,798
Fonds propres et expositions totales						
20	Fonds propres de catégorie 1	28,925	28,619	28,559	28,488	27,603
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	678,630	665,594	633,494	606,554	585,319
Ratio de levier						
22	Ratio de levier - Selon Bâle III	4.3%	4.3%	4.5%	4.7%	4.7%

RC1 – Qualité du crédit des actifs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

		T2 2026						T1 2026							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	3,571	312,171	2,276	461	508	1,307	313,466	3,378	295,263	2,221	377	502	1,342	296,420
2	Titres de dette	–	57,469	31	–	25	6	57,438	–	55,471	24	–	19	5	55,447
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	38	153,796	298	1	23	274	153,536	47	151,739	297	–	28	269	151,489
4	Total	3,609	523,436	2,605	462	556	1,587	524,440	3,425	502,473	2,542	377	549	1,616	503,356

		T4 2025						T3 2025							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	3,305	287,151	2,142	336	482	1,324	288,314	2,972	276,369	1,997	199	452	1,346	277,344
2	Titres de dette	–	52,913	16	–	12	4	52,897	–	52,055	16	–	11	5	52,039
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	98	150,693	268	–	33	235	150,523	144	147,708	272	–	40	232	147,580
4	Total	3,403	490,757	2,426	336	527	1,563	491,734	3,116	476,132	2,285	199	503	1,583	476,963

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

(5) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(6) Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défailtantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

		T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025
		a	a	a	a
1	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	3,378	3,305	2,972	2,789
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	917	578	725	680
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(173)	(98)	(83)	(108)
4	Radiations	(203)	(143)	(132)	(173)
5	Autres variations ⁽²⁾	(348)	(264)	(177)	(216)
6	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	3,571	3,378	3,305	2,972

(1) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(2) Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

		T2 2026					T1 2026				
		a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	206,597	108,449	105,312	3,046	–	191,997	106,103	102,858	3,166	–
2	Titres de dette	57,469	–	–	–	–	55,471	–	–	–	–
3	Total	264,066	108,449	105,312	3,046	–	247,468	106,103	102,858	3,166	–
4	Dont : en défaut	3,069	275	153	117	–	2,952	194	126	62	–

		T4 2025					T3 2025				
		a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	185,190	104,583	101,206	3,291	–	179,765	98,855	95,829	2,944	–
2	Titres de dette	52,913	–	–	–	–	52,055	–	–	–	–
3	Total	238,103	104,583	101,206	3,291	–	231,820	98,855	95,829	2,944	–
4	Dont : en défaut	2,740	184	120	58	–	2,277	166	101	60	–

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

(2) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2026											2025							
	T2					T1						T4							
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽²⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	10,291	976	23	-	-	11,290	9,942	952	24	-	-	10,918	10,536	956	24	-	-	11,516	
Pétrole & gaz	2,363	1,863	99	-	-	4,325	2,665	1,771	74	-	-	4,510	2,782	1,749	99	-	-	4,630	
Mines	2,578	2,461	227	-	158	5,424	2,162	2,192	229	-	86	4,669	1,615	1,959	215	-	71	3,860	
Services publics	14,309	8,869	3,863	-	-	27,041	13,400	7,734	4,006	-	-	25,140	13,358	7,839	3,891	-	-	25,088	
Services publics excluant pipelines	12,369	7,519	3,708	-	-	23,596	11,533	6,336	3,847	-	-	21,716	11,624	6,324	3,734	-	-	21,682	
Pipelines	1,940	1,350	155	-	-	3,445	1,867	1,398	159	-	-	3,424	1,734	1,515	157	-	-	3,406	
Constructions non immobilières ⁽³⁾	2,621	833	199	-	-	3,653	2,750	855	189	-	-	3,794	2,843	828	195	-	-	3,866	
Fabrication	9,350	3,391	274	45	-	13,060	8,525	3,735	244	8	-	12,512	9,333	3,704	263	1	-	13,301	
Commerce de gros	4,453	1,222	51	-	-	5,726	4,371	1,082	48	-	-	5,501	4,368	1,066	41	-	-	5,475	
Commerce de détail	5,209	1,201	112	-	-	6,522	5,066	1,335	97	-	-	6,498	5,749	1,281	98	-	-	7,128	
Transports	4,870	3,138	652	20	-	8,680	4,800	3,065	606	-	-	8,471	6,346	3,642	398	-	-	10,386	
Communications	3,963	1,802	67	-	-	5,832	3,379	1,731	76	-	-	5,186	3,143	1,629	74	-	-	4,846	
Services financiers	56,937	5,391	6,014	300,904	2,588	371,834	48,515	5,356	6,116	290,019	4,259	354,265	49,087	5,282	4,250	289,057	2,928	350,604	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽⁴⁾	30,913	6,631	399	-	-	37,943	31,541	7,006	386	1	-	38,934	32,403	7,486	582	-	-	40,471	
Services professionnels	2,506	1,358	194	-	-	4,058	2,321	1,316	191	-	-	3,828	2,511	966	236	-	-	3,713	
Éducation et soins de santé	3,933	907	20	-	-	4,860	4,018	944	18	-	-	4,980	4,133	960	23	-	-	5,116	
Autres services	14,199	3,055	532	309	60	18,155	13,983	2,968	563	555	45	18,114	14,755	2,766	490	368	27	18,406	
Gouvernement	52,863	1,635	429	90,492	233	145,652	47,281	1,379	429	76,167	263	125,519	30,157	1,404	331	73,814	201	105,907	
Autres	8,232	997	748	-	-	9,977	8,137	842	704	-	-	9,683	11,619	426	1,906	-	-	13,951	
ABA Bank	10,177	433	-	-	-	10,610	11,123	437	-	-	-	11,560	10,675	422	-	-	-	11,097	
Total – Autres que particuliers⁽⁵⁾	239,767	46,163	13,903	391,770	3,039	694,642	223,979	44,700	14,000	366,750	4,653	654,082	215,413	44,365	13,116	363,240	3,227	639,361	

(1) Les chiffres comparatifs ont été redressés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(3) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(4) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(5) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	2025																	
	T3						T2						T1					
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽²⁾																	
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total
Autres que particuliers																		
Agriculture	9,555	898	22	-	-	10,475	9,154	824	21	-	-	9,999	8,322	741	15	-	-	9,078
Pétrole & gaz	2,907	1,633	85	3	-	4,628	3,128	1,666	99	1	-	4,894	1,960	1,449	202	1	-	3,612
Mines	1,400	2,001	218	-	49	3,668	1,684	1,833	208	-	185	3,910	1,662	1,981	217	-	189	4,049
Services publics	12,540	7,541	3,895	-	-	23,976	12,262	7,038	3,891	-	-	23,191	11,391	7,313	3,742	-	-	22,446
Services publics excluant pipelines	10,868	6,243	3,736	-	-	20,847	10,562	5,659	3,713	-	-	19,934	9,956	5,970	3,573	-	-	19,499
Pipelines	1,672	1,298	159	-	-	3,129	1,700	1,379	178	-	-	3,257	1,435	1,343	169	-	-	2,947
Constructions non immobilières ⁽³⁾	2,690	806	157	-	-	3,653	2,644	743	152	-	-	3,539	2,352	818	149	-	-	3,319
Fabrication	9,062	3,459	563	1	-	13,085	8,786	3,358	565	-	-	12,709	7,695	3,704	538	-	-	11,937
Commerce de gros	4,452	1,022	49	-	-	5,523	4,351	965	58	-	-	5,374	3,304	1,011	80	-	-	4,395
Commerce de détail	5,714	1,272	92	-	-	7,078	5,644	1,308	88	-	-	7,040	4,054	1,290	73	-	-	5,417
Transports	4,725	3,188	373	-	-	8,286	4,414	2,131	369	17	-	6,931	3,356	2,143	316	9	-	5,824
Communications	2,872	1,474	71	-	-	4,417	2,746	1,388	76	-	-	4,210	2,733	1,317	54	-	-	4,104
Services financiers	56,570	5,119	3,426	232,617	2,669	300,401	51,230	6,991	3,472	235,754	4,240	301,687	50,279	7,891	3,764	241,506	2,799	306,239
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽⁴⁾	31,989	7,170	690	-	-	39,849	31,260	7,770	658	-	-	39,688	20,687	6,504	374	-	-	27,565
Services professionnels	2,585	1,020	218	-	-	3,823	2,779	1,042	191	-	-	4,012	2,547	1,142	191	-	-	3,880
Éducation et soins de santé	4,124	814	25	-	-	4,963	4,094	863	23	-	-	4,980	3,339	673	18	-	-	4,030
Autres services	11,710	2,655	510	322	-	15,197	12,377	2,500	531	503	25	15,936	7,887	2,252	526	1,456	26	12,147
Gouvernement	26,672	1,307	160	71,818	324	100,281	29,032	1,307	13	69,579	225	100,156	27,516	1,357	13	50,520	402	79,808
Autres	10,723	384	1,884	-	12	13,003	10,820	513	1,626	-	7	12,966	10,644	475	1,491	1	-	12,611
ABA Bank	9,634	423	-	-	-	10,057	9,722	360	-	-	-	10,082	9,545	333	-	-	-	9,878
Total – Autres que particuliers⁽⁵⁾	209,924	42,186	12,438	304,761	3,054	572,363	206,127	42,600	12,041	305,854	4,682	571,304	179,273	42,394	11,763	293,493	3,416	530,339

(1) Les chiffres comparatifs ont été redressés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(3) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(4) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(5) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2026									2025				
	T2									T1	T4	T3	T2	
	Type d'actif					Type de client								
Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Entreprises	États souverains	Banques	Total	Total	Total	Total	Total		
Europe ⁽⁴⁾	1,664	436	2,579	407	138	2,105	977	2,142	5,224	4,787	4,406	4,076	3,911	
Royaume-Uni	2,568	83	1,486	1,482	10	3,033	397	2,199	5,629	6,686	6,290	5,568	4,786	
Amérique latine	306	228	143	59	31	308	48	411	767	901	740	779	613	
Asie	6,400	1,083	8,243	54	20	4,720	10,537	543	15,800	14,429	14,512	13,632	13,181	
Autre	159	26	507	50	2	248	383	113	744	648	898	561	568	
Total ⁽⁵⁾	11,097	1,856	12,958	2,052	201	10,414	12,342	5,408	28,164	27,451	26,846	24,616	23,059	

(1) Le montant d'exposition représente le montant net de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles. Pour les transactions assimilées à des accords de prise en pension et les instruments financiers dérivés, le montant de l'exposition présentée est calculé selon les approches réglementaires permises. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Excluant le Royaume-Uni.

(5) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

		T2 2026						T1 2026							
		a	b	c	d	e		f	a	b	c	d	e		f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR			Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR		
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	3,422	174	3,341	176	1,866	53%		4,366	170	4,266	174	2,602	59%	
2	Entités du secteur public	230	22	2,685	106	1	0%		209	21	2,584	74	1	0%	
3	Banques multilatérales de développement	369	–	776	–	–	0%		418	–	826	–	–	0%	
4	Banques	7,130	1,241	7,424	1,241	4,606	53%		7,492	1,247	7,519	1,247	5,273	60%	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	–	561	339	561	310	34%		–	561	223	561	669	85%	
5	Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	0%		–	–	–	–	–	0%	
6	Entreprises	18,756	1,182	15,431	1,179	16,027	97%		17,792	1,299	14,677	1,296	15,450	97%	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	293	124	293	124	417	100%		292	247	355	247	576	96%	
	Dont : financement spécialisé	–	–	–	–	–	0%		–	–	–	–	–	0%	
7	Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	1,532	–	1,532	–	3,437	224%		1,405	–	1,405	–	3,459	246%	
8	Clientèle de détail	7,792	189	7,032	189	5,692	79%		7,865	197	7,197	197	5,719	77%	
9	Immobilier	38,050	1,234	36,029	1,150	21,810	59%		38,685	1,402	36,938	1,350	22,843	60%	
	Dont : immobilier résidentiel général	19,466	233	17,810	233	6,933	38%		18,618	289	17,723	289	6,918	38%	
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	1,021	–	921	–	504	55%		1,526	9	933	9	503	53%	
	Dont : autre immobilier résidentiel	–	–	–	–	–	0%		–	–	–	–	–	0%	
	Dont : immobilier commercial général	11,793	678	11,758	678	8,746	70%		12,240	777	12,205	777	9,244	71%	
	Dont : immobilier commercial productif de revenus	3,409	98	3,179	14	2,633	83%		3,744	66	3,520	14	2,920	83%	
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	2,361	225	2,361	225	2,994	116%		2,557	261	2,557	261	3,258	116%	
10	Prêts hypothécaires inversés	255	7	144	7	72	48%		262	7	148	7	72	47%	
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	–	–	0%		–	–	–	–	–	0%	
12	Expositions en défaut	1,423	2	1,646	2	1,630	99%		1,640	1	1,806	1	1,953	108%	
13	Autres actifs ⁽²⁾	4,832	–	4,832	–	8,814	182%		4,519	–	4,519	–	8,212	182%	
14	Total	83,791	4,051	80,872	4,050	63,955	75%		84,653	4,344	81,885	4,346	65,584	76%	

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Classes d'actifs		T4 2025						T3 2025															
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f										
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR											
Montants au bilan		Montants hors bilan		Montants au bilan		Montant hors bilan		APR		Densité des APR		Montants au bilan		Montants hors bilan		Montants au bilan		Montant hors bilan		APR		Densité des APR	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	4,108	171	3,956	173	2,451	59%	3,763	174	3,584	175	2,147	57%										
2	Entités du secteur public	231	22	2,301	73	1	0%	162	23	1,711	72	1	0%										
3	Banques multilatérales de développement	527	-	947	-	-	0%	542	-	957	-	-	0%										
4	Banques	6,980	1,164	7,039	1,164	5,553	68%	6,544	1,191	6,520	1,191	4,674	61%										
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	561	238	561	657	82%	-	561	144	561	631	90%										
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%										
6	Entreprises	16,959	1,260	14,017	1,252	14,812	97%	15,514	1,016	13,226	1,016	13,807	97%										
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	332	142	408	134	501	92%	149	124	365	124	421	86%										
	Dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%										
7	Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	1,282	-	1,282	-	3,161	247%	1,040	-	1,040	-	2,544	245%										
8	Clientèle de détail	7,942	308	7,360	205	5,783	76%	7,648	196	7,065	196	5,539	76%										
9	Immobilier	39,585	1,431	38,173	1,380	23,577	60%	39,197	1,352	38,302	1,302	24,348	62%										
	Dont : immobilier résidentiel général	18,018	306	17,361	306	6,688	38%	16,987	293	16,390	293	6,074	36%										
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	1,392	8	856	8	472	55%	919	10	816	10	442	54%										
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%										
	Dont : immobilier commercial général	13,344	854	13,310	854	9,893	70%	13,791	833	13,791	833	10,609	73%										
	Dont : Immobilier commercial productif de revenus	4,033	63	3,848	12	3,076	80%	4,431	58	4,236	8	3,497	82%										
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	2,798	200	2,798	200	3,448	115%	3,069	158	3,069	158	3,726	116%										
10	Prêts hypothécaires inversés	275	8	159	8	75	45%	283	7	162	7	75	44%										
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%										
12	Expositions en défaut	1,299	5	1,412	5	1,606	113%	1,032	9	1,124	9	1,262	111%										
13	Autres actifs ⁽²⁾	4,590	-	4,590	-	8,433	184%	4,462	-	4,462	-	8,308	186%										
14	Total	83,778	4,369	81,236	4,260	65,452	77%	80,187	3,968	78,153	3,968	62,705	76%										

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

		T2 2026												
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
Pondération des risques		0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
Classes d'actifs		0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1,651		-										
2	Organismes publics hors administration centrale	2,789		2										
3	Banques multilatérales de développement	776		-		-								
4	Banques			202		2,626		-		821				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques			-		561		-		76				
5	Obligations sécurisées			-		-		-		-				
6	Entreprises			-									-	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises			-									-	
	Dont : financement spécialisé			-										
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres													
8	Clientèle de détail		-											
9	Immobilier			6,032	1,899	2,214	3,432	83	182	424	-	7,973	-	2,191
	Dont : immobilier résidentiel général			6,032	1,899	2,127	3,338	83		37				43
	Dont : immobilier résidentiel de rapport					87	94		182	387	-	8		
	Dont : autre immobilier résidentiel					-	-		-		-	-		
	Dont : immobilier commercial général			-								7,965	-	
	Dont : immobilier commercial de rapport													2,148
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments													
10	Prêts hypothécaires inversés					22	54		31			29		
11	Titres adossés à des créances hypothécaires			-	-	-	-	-	-	-		-	-	-
12	Expositions en défaut													
13	Autres actifs ⁽²⁾	1,254		-										
14	Total	6,470	-	6,236	1,899	4,862	3,486	83	213	1,245	-	8,002	-	2,191

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T2 2026													Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
		n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	
Pondération des risques		75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres	
Classes d'actifs															
1	Emprunteurs souverains et banques centrales					1,866									3,517
2	Organismes publics hors administration centrale														2,791
3	Banques multilatérales de développement														776
4	Banques					2,881								2,135	8,665
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques													263	900
5	Obligations sécurisées														
6	Entreprises			4,321		12,289									16,610
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises					417									417
	Dont : financement spécialisé														
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres					35					1,262			235	1,532
8	Clientèle de détail	7,206				15									7,221
9	Immobilier	3,600		2,397	629	3,270	17	151		1,140				1,545	37,179
	Dont : immobilier résidentiel général	3,028												1,456	18,043
	Dont : immobilier résidentiel de rapport						17			57				89	921
	Dont : autre immobilier résidentiel														
	Dont : immobilier commercial général	572		2,397		1,502									12,436
	Dont : immobilier commercial de rapport				629			151							3,193
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments					1,768				818					2,586
10	Prêts hypothécaires inversés					15									151
11	Titres adossés à des créances hypothécaires														
12	Expositions en défaut									626					1,648
13	Autres actifs ⁽²⁾					3,578									4,832
14	Total	10,806	-	6,718	629	24,971	17	151	-	1,766	1,262	-	-	3,915	84,922

		T2 2026				
		a	b	c	d	
Coefficient de pondération du risque		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte du FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)	
1	Moins de 40%		19,335	1,087	8%	22,953
2	40-70%		11,930	606	50%	11,734
3	75-80%		11,306	206	29%	10,806
4	85%		6,400	346	21%	6,718
5	90-100%		31,391	1,632	49%	29,515
6	105-130%		172	-	0%	168
7	150%		1,995	174	37%	1,766
8	250%		1,262	-	0%	1,262
9	400%		-	-	0%	-
10	1250%		-	-	0%	-
11	Expositions totales		83,791	4,051	21%	84,922

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

(3) La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2026												
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
Classes d'actifs		0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1,838		-						-				
2	Organismes publics hors administration centrale	2,653		5						-				
3	Banques multilatérales de développement	826		-		-				-				
4	Banques			1,278		2,989		-		769				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques			-		114		-		77				
5	Obligations sécurisées			-		-		-		-				
6	Entreprises			-						44			-	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises			-						44			-	
	Dont : financement spécialisé			-						-				
7	Dettes subordonnées, actions et fonds propres													
8	Clientèle de détail		-											
9	Immobilier			5,891	1,889	2,219	3,623	111	185	450	-	7,912	-	2,374
	Dont : immobilier résidentiel général			5,891	1,889	2,127	3,521	111		31				41
	Dont : immobilier résidentiel de rapport					92	102		185	419		10		
	Dont : autre immobilier résidentiel					-	-		-	-		-		
	Dont : immobilier commercial général											7,902	-	
	Dont : immobilier commercial de rapport													2,333
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments													
10	Prêts hypothécaires inversés					25	57		26			34		
11	Titres adossés à des créances hypothécaires			-	-	-	-	-	-	-		-	-	-
12	Expositions en défaut													
13	Autres actifs ⁽²⁾	922		35										
14	Total	6,239	-	7,209	1,889	5,233	3,680	111	211	1,263	-	7,946	-	2,374

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾ (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2026													Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
		n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	
Pondération des risques		75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres	
Classes d'actifs		75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales					2,602				-				-	4,440
2	Organismes publics hors administration centrale					-				-				-	2,658
3	Banques multilatérales de développement					-				-				-	826
4	Banques					3,694				5				31	8,766
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques					562				-				31	784
5	Obligations sécurisées					-				-				-	-
6	Entreprises	19	-	3,820		12,090			-	-				-	15,973
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	19				539				-				-	602
	Dont : financement spécialisé	-	-			-			-	-				-	-
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres					35				-	1,370	-		-	1,405
8	Clientèle de détail	7,373				21				-				-	7,394
9	Immobilier	3,605		2,849	746	3,568	14	167		1,217				1,468	38,288
	Dont : immobilier résidentiel général	3,003		-		-				-				1,398	18,012
	Dont : immobilier résidentiel de rapport	-					14			50				70	942
	Dont : autre immobilier résidentiel	-					-			-				-	-
	Dont : immobilier commercial général	602		2,849		1,629				-				-	12,982
	Dont : immobilier commercial de rapport				746			167		288				-	3,534
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments					1,939				879				-	2,818
10	Prêts hypothécaires inversés					13				-				-	155
11	Titres adossés à des créances hypothécaires					-				-				-	-
12	Expositions en défaut					1,020				787				-	1,807
13	Autres actifs ⁽²⁾					3,562								-	4,519
14	Total	10,997	-	6,669	746	26,605	14	167	-	2,009	1,370	-	-	1,499	86,231

		T1 2026				
		a	b	c	d	
Coefficient de pondération du risque		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte du FCEC)	FCEC moyen pondéré ⁽³⁾	Exposition (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)	
1	Moins de 40%		20,785	628	9%	24,250
2	40-70%		11,572	561	48%	11,905
3	75-80%		11,580	214	29%	10,997
4	85%		6,361	345	19%	6,669
5	90-100%		30,260	2,436	25%	28,850
6	105-130%		244	-	0%	181
7	150%		2,481	160	36%	2,009
8	250%		1,370	-	0%	1,370
9	400%		-	-	0%	-
10	1250%		-	-	0%	-
11	Expositions totales		84,653	4,344	21%	86,231

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

(3) La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T2 2026													
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0.00 à < 0.15	1,740	-	0%	1,740	0.07%	39,973	20.5%		51	2.9%	-	
	0.15 à < 0.25	404	-	0%	404	0.20%	9,535	20.4%		17	4.2%	-	
	0.25 à < 0.50	437	-	0%	437	0.36%	9,676	19.9%		25	5.7%	-	
	0.50 à < 0.75	261	-	0%	261	0.62%	3,566	21.4%		20	7.7%	-	
	0.75 à < 2.50	793	-	0%	793	1.32%	6,008	18.6%		77	9.7%	2	
	2.50 à < 10.00	243	-	0%	243	4.45%	2,381	9.0%		30	12.2%	1	
	10.00 à < 100.00	58	-	0%	58	16.29%	645	4.1%		9	15.1%	-	
	100.00 (défaut)	27	-	0%	27	100.00%	267	5.1%		5	17.9%	1	
	Sous-total	3,963	-	0%	3,963	1.60%	72,051	19.0%		234	5.9%	4	10
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	53,995	23,931	34%	62,235	0.07%	270,718	22.0%		2,462	4.0%	10	
	0.15 à < 0.25	8,844	1,579	39%	9,465	0.19%	31,384	25.5%		966	10.2%	5	
	0.25 à < 0.50	7,672	975	65%	8,302	0.36%	26,355	24.5%		1,237	14.9%	7	
	0.50 à < 0.75	2,567	217	54%	2,684	0.61%	8,885	24.7%		601	22.4%	4	
	0.75 à < 2.50	3,848	222	64%	3,990	1.29%	13,485	23.7%		1,390	34.8%	12	
	2.50 à < 10.00	1,395	35	92%	1,427	4.68%	4,941	23.3%		1,045	73.2%	16	
	10.00 à < 100.00	335	1	430%	339	16.34%	1,248	24.5%		436	128.6%	13	
	100.00 (défaut)	128	3	49%	129	100.00%	583	24.3%		304	235.8%	8	
	Sous-total	78,784	26,963	36%	88,571	0.46%	357,599	22.8%		8,441	9.5%	75	65
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	1,045	10,677	76%	9,199	0.08%	653,034	79.1%		382	4.2%	6	
	0.15 à < 0.25	383	1,917	75%	1,817	0.19%	185,631	87.6%		168	9.2%	3	
	0.25 à < 0.50	507	2,681	77%	2,574	0.34%	356,024	88.2%		370	14.4%	8	
	0.50 à < 0.75	293	775	79%	906	0.61%	102,933	87.1%		208	22.9%	5	
	0.75 à < 2.50	1,047	1,221	89%	2,137	1.42%	231,513	89.1%		950	44.4%	28	
	2.50 à < 10.00	1,088	341	100%	1,617	4.45%	290,572	91.8%		1,638	101.3%	66	
	10.00 à < 100.00	207	44	117%	258	31.49%	46,804	91.4%		638	246.9%	75	
	100.00 (défaut)	20	-	0%	20	100.00%	4,977	70.6%		5	26.9%	14	
	Sous-total	4,590	17,656	79%	18,528	1.24%	1,871,488	84.0%		4,359	23.5%	205	298
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1,249	2,960	67%	3,218	0.09%	79,123	52.9%		400	12.4%	2	
	0.15 à < 0.25	944	417	60%	1,192	0.20%	45,679	52.8%		263	22.0%	1	
	0.25 à < 0.50	2,140	2,171	11%	2,371	0.37%	107,857	59.2%		844	35.6%	5	
	0.50 à < 0.75	2,006	199	63%	2,130	0.62%	91,763	58.5%		1,015	47.7%	8	
	0.75 à < 2.50	6,177	333	69%	6,408	1.39%	268,044	57.0%		4,161	64.9%	52	
	2.50 à < 10.00	3,201	114	68%	3,279	4.34%	77,022	29.3%		1,391	42.4%	39	
	10.00 à < 100.00	336	23	48%	347	28.73%	12,548	50.3%		408	117.5%	49	
	100.00 (défaut)	265	3	47%	266	100.00%	14,490	59.3%		110	41.3%	167	
	Sous-total	16,318	6,220	47%	19,211	3.25%	696,526	51.7%		8,592	44.7%	323	330

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2026													
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,182	1,358	98%	2,107	0.08%	711	24.8%	1.52	202	9.6%	-	
	0.15 à < 0.25	9,971	8,237	88%	16,274	0.21%	1,910	35.4%	2.24	4,294	26.4%	12	
	0.25 à < 0.50	12,061	7,544	87%	18,397	0.35%	2,330	35.7%	2.06	6,407	34.8%	23	
	0.50 à < 0.75	15,398	8,784	83%	23,171	0.53%	2,866	34.8%	2.09	10,203	44.0%	43	
	0.75 à < 2.50	30,934	12,716	85%	41,178	1.14%	14,285	35.1%	1.73	23,895	58.1%	163	
	2.50 à < 10.00	4,565	857	89%	5,163	4.55%	1,239	36.6%	1.31	4,690	90.8%	88	
	10.00 à < 100.00	504	87	71%	572	18.30%	86	47.5%	1.29	1,257	220.0%	50	
	100.00 (défaut)	1,069	61	82%	1,097	100.00%	511	35.4%	1.07	2,040	186.0%	261	
Sous-total	75,684	39,644	86%	107,959	1.97%	23,938	35.1%	1.91	52,988	49.1%	640	682	
États souverains	0.00 à < 0.15	89,465	7,850	92%	96,336	0.01%	621	9.7%	2.50	1,908	2.0%	2	
	0.15 à < 0.25	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	0.75 à < 2.50	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	2.50 à < 10.00	-	3	0%	3	7.63%	1	36.5%	1.00	4	127.0%	-	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
Sous-total	89,465	7,853	92%	96,339	0.01%	622	9.7%	2.50	1,912	2.0%	2	6	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2026													
Approche NI fondation	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	2,425	7,487	49%	8,234	0.07%	60	41.7%	1.83	1,446	17.6%	1	
	0.15 à < 0.25	5,266	12,854	94%	11,356	0.19%	136	39.7%	2.63	3,968	34.9%	7	
	0.25 à < 0.50	1,681	5,416	87%	4,214	0.34%	59	37.1%	2.76	1,903	45.2%	5	
	0.50 à < 0.75	2,148	2,326	94%	3,306	0.53%	56	33.5%	2.69	1,515	45.9%	4	
	0.75 à < 2.50	4,761	3,724	89%	4,810	1.05%	99	33.3%	2.54	2,900	59.3%	12	
	2.50 à < 10.00	300	335	57%	623	5.34%	10	30.7%	1.56	507	81.4%	4	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	100.00 (défaut)	7	-	0%	7	100.00%	1	31.0%	1.00	-	0.0%	2	
Sous-total	16,588	32,142	82%	32,550	0.46%	421	38.1%	2.42	12,239	37.5%	35	180	
Banques	0.00 à < 0.15	7,479	3,436	36%	9,913	0.06%	76	44.9%	1.17	1,399	14.1%	-	
	0.15 à < 0.25	459	909	99%	839	0.20%	28	44.5%	1.95	373	44.5%	1	
	0.25 à < 0.50	131	92	54%	193	0.35%	7	45.0%	1.39	92	48.0%	-	
	0.50 à < 0.75	37	41	87%	54	0.53%	7	45.0%	1.06	38	71.2%	-	
	0.75 à < 2.50	23	-	0%	12	0.82%	9	45.0%	1.00	8	70.1%	-	
	2.50 à < 10.00	3	-	0%	3	3.05%	2	45.0%	1.00	3	120.0%	-	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
Sous-total	8,132	4,478	49%	11,014	0.08%	129	44.9%	1.23	1,913	17.4%	1	16	
Total (tous les portefeuilles)	293,524	134,956	72%	378,135	0.93%	3,022,774	26.1%	2.17	90,678	27.8%	1,285	1,587	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T1 2026													
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0.00 à < 0.15	1,698	–	0%	1,698	0.08%	40,541	21.3%		51	3.0%	–	
	0.15 à < 0.25	448	–	0%	448	0.20%	9,915	22.3%		20	4.4%	–	
	0.25 à < 0.50	461	–	0%	461	0.35%	9,941	21.8%		27	5.8%	–	
	0.50 à < 0.75	271	–	0%	271	0.62%	3,698	22.6%		21	7.8%	–	
	0.75 à < 2.50	779	–	0%	779	1.33%	6,123	19.1%		77	9.9%	2	
	2.50 à < 10.00	216	–	0%	216	4.37%	2,318	8.9%		27	12.5%	1	
	10.00 à < 100.00	54	–	0%	54	14.96%	646	4.4%		8	15.1%	–	
	100.00 (défaut)	30	–	0%	30	100.00%	277	4.6%		6	20.5%	1	
Sous-total	3,957	–	0%	3,957	1.59%	73,459	20.1%		237	6.0%	4	9	
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	51,892	23,446	34%	59,908	0.07%	264,986	22.0%		2,379	4.0%	5	
	0.15 à < 0.25	1,600	1,600	39%	9,272	0.19%	31,276	25.2%		935	10.1%	9	
	0.25 à < 0.50	7,478	946	59%	8,039	0.36%	25,908	24.6%		1,200	14.9%	7	
	0.50 à < 0.75	2,555	239	53%	2,683	0.61%	9,148	24.4%		594	22.1%	4	
	0.75 à < 2.50	3,869	247	62%	4,021	1.29%	13,840	23.6%		1,398	34.8%	12	
	2.50 à < 10.00	1,333	39	85%	1,366	4.70%	4,867	23.1%		991	72.5%	15	
	10.00 à < 100.00	307	1	331%	311	16.10%	1,150	23.8%		389	125.0%	12	
	100.00 (défaut)	117	5	37%	119	100.00%	599	23.8%		283	238.0%	7	
Sous-total	76,192	26,523	36%	85,719	0.45%	351,774	22.8%		8,169	9.5%	71	56	
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	982	10,503	76%	9,004	0.08%	645,287	79.0%		374	4.2%	6	
	0.15 à < 0.25	361	1,828	75%	1,725	0.19%	180,730	87.5%		159	9.2%	3	
	0.25 à < 0.50	492	2,577	77%	2,476	0.34%	350,004	88.1%		355	14.4%	7	
	0.50 à < 0.75	288	743	79%	877	0.61%	102,155	87.0%		201	22.9%	5	
	0.75 à < 2.50	1,028	1,174	90%	2,083	1.43%	230,355	89.0%		927	44.5%	27	
	2.50 à < 10.00	1,080	350	100%	1,616	4.46%	292,469	91.8%		1,641	101.6%	66	
	10.00 à < 100.00	224	45	122%	280	31.95%	52,103	91.8%		695	248.6%	83	
	100.00 (défaut)	21	–	0%	21	100.00%	4,788	71.0%		23	110.6%	13	
Sous-total	4,476	17,220	79%	18,082	1.31%	1,857,891	84.0%		4,375	24.2%	210	283	
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1,179	2,938	66%	3,125	0.09%	78,225	52.8%		387	12.4%	2	
	0.15 à < 0.25	916	424	61%	1,176	0.20%	44,761	51.9%		255	21.7%	1	
	0.25 à < 0.50	2,116	2,172	11%	2,353	0.37%	106,278	58.5%		829	35.2%	5	
	0.50 à < 0.75	1,969	186	62%	2,083	0.62%	90,724	58.2%		987	47.4%	8	
	0.75 à < 2.50	6,097	334	69%	6,327	1.39%	266,068	57.0%		4,112	65.0%	51	
	2.50 à < 10.00	3,216	128	61%	3,295	4.31%	78,169	30.5%		1,467	44.5%	41	
	10.00 à < 100.00	343	25	51%	355	29.67%	12,666	50.7%		420	118.2%	53	
	100.00 (défaut)	238	2	54%	239	100.00%	13,289	60.0%		131	54.6%	148	
Sous-total	16,074	6,209	46%	18,953	3.17%	690,180	51.6%		8,588	45.3%	309	313	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T1 2026													
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,273	1,614	98%	2,366	0.08%	755	26.0%	1.42	227	9.6%	-	
	0.15 à < 0.25	9,790	8,895	82%	16,735	0.20%	1,959	34.3%	2.13	4,223	25.2%	12	
	0.25 à < 0.50	11,480	6,036	85%	16,524	0.35%	2,210	35.1%	2.14	5,608	33.9%	20	
	0.50 à < 0.75	14,770	8,269	84%	21,603	0.53%	2,819	34.9%	2.00	9,366	43.4%	40	
	0.75 à < 2.50	30,064	13,847	87%	40,670	1.13%	13,950	34.8%	1.79	23,595	58.1%	158	
	2.50 à < 10.00	4,866	1,087	94%	5,621	4.42%	1,314	35.2%	1.26	4,857	86.4%	90	
	10.00 à < 100.00	534	72	52%	595	18.20%	88	42.7%	1.20	1,148	193.0%	46	
	100.00 (défaut)	658	27	81%	676	100.00%	477	40.5%	1.07	1,332	197.0%	231	
Sous-total	73,435	39,847	86%	104,790	1.62%	23,572	34.7%	1.90	50,356	48.1%	597	780	
États souverains	0.00 à < 0.15	80,091	7,841	92%	86,773	0.01%	608	9.8%	2.50	1,858	2.1%	2	
	0.15 à < 0.25	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	0.75 à < 2.50	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	2.50 à < 10.00	-	3	0%	3	7.63%	1	36.5%	1.00	4	127.0%	-	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
Sous-total	80,091	7,844	92%	86,776	0.01%	609	9.8%	2.50	1,862	2.2%	2	5	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T1 2026													
Approche NI fondation	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte attendue ⁽⁹⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	2,196	7,165	48%	7,283	0.07%	51	41.7%	1.64	1,249	17.1%	1	
	0.15 à < 0.25	5,084	12,433	94%	10,877	0.19%	146	39.4%	2.62	3,795	34.9%	6	
	0.25 à < 0.50	1,343	5,080	85%	3,799	0.35%	53	37.7%	2.71	1,733	45.6%	5	
	0.50 à < 0.75	1,830	2,314	93%	2,995	0.53%	52	33.9%	2.68	1,396	46.6%	4	
	0.75 à < 2.50	3,670	3,555	89%	4,308	1.03%	98	33.1%	2.53	2,588	59.6%	12	
	2.50 à < 10.00	300	363	55%	661	4.25%	9	30.1%	1.52	493	74.5%	5	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	100.00 (défaut)	9	-	0%	9	100.00%	2	30.2%	1.00	-	0.0%	3	
Sous-total	14,432	30,910	81%	29,932	0.46%	411	38.1%	2.36	11,254	37.5%	36	157	
Banques	0.00 à < 0.15	4,070	3,310	37%	6,376	0.06%	77	44.9%	1.22	1,045	16.4%	-	
	0.15 à < 0.25	480	848	99%	835	0.19%	25	44.5%	2.11	365	43.6%	-	
	0.25 à < 0.50	76	196	77%	182	0.35%	8	45.0%	1.30	98	54.2%	-	
	0.50 à < 0.75	60	91	94%	97	0.53%	6	45.0%	1.06	69	71.3%	-	
	0.75 à < 2.50	27	-	0%	15	0.82%	9	45.0%	1.00	11	69.8%	-	
	2.50 à < 10.00	2	-	0%	2	3.05%	2	45.0%	1.00	2	120.0%	-	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
Sous-total	4,715	4,445	52%	7,507	0.09%	127	44.8%	1.32	1,590	21.2%	-	13	
Total (tous les portefeuilles)	273,372	132,998	73%	355,716	0.81%	2,998,023	26.0%	2.17	86,431	28.4%	1,229	1,616	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR.

		T2 2026			T1 2026		
		a			a		
		Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾
1	APR au début	154,208	86,431	7,346	154,694	87,064	7,660
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	2,335	3,825	739	449	(368)	(42)
3	Qualité du portefeuille ⁽³⁾	472	472	(86)	261	261	(145)
4	Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
5	Méthode et politique ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7	Mouvements de devises	(103)	(50)	(13)	(1,196)	(526)	(127)
8	Autres ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
9	APR à la fin	156,912	90,678	7,986	154,208	86,431	7,346

		T4 2025			T3 2025		
		a			a		
		Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie ⁽¹⁾
1	APR au début	149,819	84,984	6,718	149,016	81,707	6,642
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	4,229	1,628	987	1,115	3,699	(52)
3	Qualité du portefeuille ⁽³⁾	313	313	(79)	(515)	(515)	108
4	Mises à jour des modèles ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
5	Méthode et politique ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7	Mouvements de devises	333	139	34	203	93	20
8	Autres ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	-
9	APR à la fin	154,694	87,064	7,660	149,819	84,984	6,718

(1) Le RCC comprend les dérivés, les OFT, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon l'ajustement d'évaluation de crédit.

(2) La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

(3) La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

(4) La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

(5) La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation.

(6) La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie.

NI - Exposition au risque de crédit - Backtesting ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2026											
	T2						T1					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0.59%	0.49%	2.73%	s.o.	s.o.	s.o.	0.58%	0.48%	2.71%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0.28%	0.22%	22.33%	0.90%	87.28%	85.77%	0.29%	0.21%	22.50%	1.46%	88.10%	86.74%
Crédit rotatif admissible	1.82%	1.54%	87.24%	77.29%	113.74%	102.42%	1.80%	1.51%	86.68%	76.58%	114.41%	103.15%
Particuliers - autres	1.70%	1.64%	45.29%	25.72%	88.18%	79.69%	1.69%	1.61%	45.15%	26.07%	88.40%	80.78%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	1.04%	0.45%	38.30%	16.32%	84.42%	86.06%	1.08%	0.39%	40.08%	17.51%	85.90%	87.34%
États souverains ⁽⁹⁾	0.07%	0.00%	10.60%	s.o.	95.30%	s.o.	0.07%	0.00%	10.60%	s.o.	95.30%	s.o.
Banques ⁽⁹⁾	0.37%	0.00%	45.00%	s.o.	100.00%	s.o.	0.38%	0.00%	45.00%	s.o.	100.00%	s.o.

	2025											
	T4						T3					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0.58%	0.46%	2.70%	s.o.	s.o.	s.o.	0.59%	0.47%	2.68%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0.29%	0.22%	22.54%	1.63%	89.17%	85.89%	0.29%	0.23%	23.00%	1.68%	89.77%	87.16%
Crédit rotatif admissible	1.77%	1.50%	86.75%	75.99%	114.23%	103.44%	1.75%	1.49%	86.71%	75.61%	113.46%	103.08%
Particuliers - autres	1.71%	1.58%	47.03%	27.70%	85.91%	79.94%	1.65%	1.54%	50.45%	31.20%	85.36%	78.33%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	1.08%	0.43%	36.78%	20.13%	91.12%	76.02%	1.05%	0.39%	34.80%	32.48%	91.68%	72.47%
États souverains ⁽⁹⁾	0.07%	0.00%	10.60%	s.o.	95.30%	s.o.	0.07%	0.00%	10.60%	s.o.	95.30%	s.o.
Banques ⁽⁹⁾	0.33%	0.00%	45.00%	s.o.	100.00%	s.o.	0.35%	0.00%	45.00%	s.o.	100.00%	s.o.

(1) La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PD, PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T2 2026 les pourcentages estimés sont en date du 31 mars 2025 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

(3) La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

(6) La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

(9) La PCD observée des banques et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de crédit de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

		T2 2026					T1 2026						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3,389	10,922		1.4	20,034	4,297	2,943	10,523		1.4	18,852	3,845
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					21,479	2,244					19,590	2,152
6	Total						6,541						5,997

		T4 2025					T3 2025						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3,048	10,325		1.4	18,722	3,959	2,665	9,518		1.4	17,055	3,588
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					19,204	2,379					17,712	1,813
6	Total						6,338						5,401

(1) Excluant l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.

RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de crédit de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

		T2 2026													T1 2026															
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	
Pondération des risques		0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entités du secteur public		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Banques multilatérales de développement		289	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	289	292	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	292	
Banques		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entreprises		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont : financement spécialisé		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		-	-	-	-	-	-	-	-	-	574	-	-	-	574	-	-	-	-	-	-	-	-	-	567	-	-	-	567	
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total		289	-	-	-	-	-	-	-	-	574	-	-	-	863	292	-	-	-	-	-	-	-	-	-	567	-	-	-	859

		T4 2025													T3 2025															
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	
Pondération des risques		0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entités du secteur public		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Banques multilatérales de développement		312	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	312	121	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	121	
Banques		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entreprises		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont : financement spécialisé		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises		-	-	-	-	-	-	-	-	-	752	-	-	-	752	-	-	-	-	-	-	-	-	-	735	-	-	-	735	
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total		312	-	-	-	-	-	-	-	-	752	-	-	-	1,064	121	-	-	-	-	-	-	-	-	-	735	-	-	-	856

(1) Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de crédit de contrepartie selon les modèles NI.

T2 2026									
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾	
Entreprises	0.00 à < 0.15	14	0.09%	12	34.7%	1.00	2	14.3%	
	0.15 à < 0.25	480	0.21%	154	24.1%	1.00	78	16.3%	
	0.25 à < 0.50	503	0.34%	167	21.5%	1.00	99	19.7%	
	0.50 à < 0.75	541	0.53%	205	34.0%	1.00	193	35.7%	
	0.75 à < 2.50	2,609	0.83%	1,091	35.0%	0.77	1,259	48.3%	
	2.50 à < 10.00	76	3.39%	79	73.6%	1.00	126	165.8%	
	10.00 à < 100.00	–	14.10%	2	38.8%	1.00	–	0.0%	
	100.00 (défaut)	1	100.00%	2	43.8%	1.00	1	100.0%	
	Sous-total	4,224	0.74%	1,712	32.7%	0.86	1,758	41.6%	
États souverains	0.00 à < 0.15	16,244	0.03%	141	15.4%	0.24	245	1.5%	
	0.15 à < 0.25	42	0.25%	1	11.7%	–	3	7.1%	
	0.25 à < 0.50	4	0.44%	1	12.0%	1.00	–	0.0%	
	0.50 à < 0.75	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	
	0.75 à < 2.50	3	0.78%	1	12.3%	1.00	–	0.0%	
	2.50 à < 10.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	
	Sous-total	16,293	0.03%	144	15.3%	0.24	248	1.5%	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T2 2026						
Approche NI fondation		a	b	c	d	e	f	g
	Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	2,015	0.07%	600	43.6%	0.26	229	11.4%
	0.15 à < 0.25	3,025	0.20%	258	31.2%	0.93	643	21.3%
	0.25 à < 0.50	1,215	0.34%	75	27.2%	0.96	311	25.6%
	0.50 à < 0.75	331	0.53%	57	21.7%	0.97	84	25.4%
	0.75 à < 2.50	805	0.97%	51	23.9%	0.99	318	39.5%
	2.50 à < 10.00	94	8.39%	6	26.1%	1.00	87	92.6%
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	Sous-total	7,485	0.39%	1,047	32.6%	0.76	1,672	22.3%
Banques	0.00 à < 0.15	10,738	0.08%	104	45.0%	0.45	1,480	13.8%
	0.15 à < 0.25	945	0.20%	36	45.0%	0.12	254	26.9%
	0.25 à < 0.50	156	0.34%	12	45.0%	0.36	72	46.2%
	0.50 à < 0.75	391	0.53%	20	45.0%	0.23	229	58.6%
	0.75 à < 2.50	316	1.09%	24	45.0%	0.17	267	84.5%
	2.50 à < 10.00	–	3.05%	1	45.0%	–	–	0.0%
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	Sous-total	12,546	0.13%	197	45.0%	0.41	2,302	18.3%
Total de tous les portefeuilles		40,548	0.20%	3,100	29.5%	0.45	5,980	14.7%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T1 2026								
Approche NI avancée	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	10	0.09%	13	35.5%	1.00	1	10.0%
	0.15 à < 0.25	493	0.21%	156	23.9%	1.00	79	16.0%
	0.25 à < 0.50	299	0.35%	156	29.4%	1.00	79	26.4%
	0.50 à < 0.75	329	0.53%	197	30.4%	1.00	110	33.4%
	0.75 à < 2.50	2,228	0.83%	1,008	36.0%	0.69	1,070	48.0%
	2.50 à < 10.00	76	3.68%	92	46.4%	0.96	81	106.6%
	10.00 à < 100.00	1	14.10%	3	54.2%	1.00	1	100.0%
	100.00 (défaut)	7	100.00%	4	43.0%	1.00	-	0.0%
	Sous-total	3,443	0.92%	1,629	33.4%	0.80	1,421	41.3%
États souverains	0.00 à < 0.15	13,759	0.03%	133	15.0%	0.28	209	1.5%
	0.15 à < 0.25	213	0.25%	1	11.7%	0.01	14	6.6%
	0.25 à < 0.50	1	0.44%	1	11.7%	1.00	-	0.0%
	0.50 à < 0.75	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	0.75 à < 2.50	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	2.50 à < 10.00	-	7.63%	1	10.6%	1.00	-	0.0%
	10.00 à < 100.00	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	100.00 (défaut)	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	Sous-total	13,973	0.03%	136	14.9%	0.28	223	1.6%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2026						
Approche NI fondation	Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	1,724	0.07%	461	42.5%	0.28	197	11.4%
	0.15 à < 0.25	3,137	0.20%	259	32.2%	0.94	692	22.1%
	0.25 à < 0.50	523	0.34%	71	25.6%	0.95	131	25.0%
	0.50 à < 0.75	484	0.53%	56	25.3%	0.98	146	30.2%
	0.75 à < 2.50	709	0.93%	53	23.8%	0.99	280	39.5%
	2.50 à < 10.00	57	7.59%	6	21.0%	1.00	41	71.9%
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	Sous-total	6,634	0.34%	906	32.9%	0.78	1,487	22.4%
Banques	0.00 à < 0.15	11,769	0.07%	98	45.0%	0.40	1,592	13.5%
	0.15 à < 0.25	851	0.17%	37	45.0%	0.08	231	27.1%
	0.25 à < 0.50	384	0.35%	16	45.0%	0.46	184	47.9%
	0.50 à < 0.75	128	0.53%	18	45.0%	0.10	72	56.3%
	0.75 à < 2.50	306	1.01%	25	45.0%	0.16	241	78.8%
	2.50 à < 10.00	–	3.05%	1	45.0%	0.01	–	0.0%
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	Sous-total	13,438	0.11%	195	45.0%	0.37	2,320	17.3%
Total de tous les portefeuilles		37,488	0.20%	2,866	30.6%	0.45	5,451	14.5%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la probabilité de défaut (PD) du débiteur, pondérée par l'exposition en cas de défaut (ECD).

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de crédit de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

	T2 2026						T1 2026					
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	
Trésorerie	-	15,289	-	4,237	97,171	70,541	-	14,376	-	3,688	89,377	71,670
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	14	62	-	766	43,426	49,247	63	30	9	731	39,239	46,089
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	705	668	-	1,678	13,939	16,683	563	670	-	2,145	15,898	19,095
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2,033	72	831	21	107,146	86,203	2,689	26	1,330	131	108,697	87,862
Autres titres de créance	181	466	660	-	5,156	3,546	292	409	294	-	4,623	2,782
Titres de participation	1,586	-	3,341	-	113,831	159,354	1,635	-	3,674	-	111,610	147,301
Total	4,519	16,557	4,832	6,702	380,669	385,574	5,242	15,511	5,307	6,695	369,444	374,799

	T4 2025						T3 2025					
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	
Trésorerie	-	12,948	-	3,856	75,563	61,298	-	12,433	-	2,950	71,651	49,008
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	-	82	36	896	41,211	48,257	1	32	-	539	36,657	33,626
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	298	748	-	1,554	15,680	14,256	360	929	-	1,767	13,048	13,276
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2,404	34	1,138	178	93,580	69,291	1,674	17	679	-	79,985	67,779
Autres titres de créance	499	419	394	-	7,383	2,767	174	380	542	-	5,712	2,770
Titres de participation	2,127	-	3,588	-	117,421	160,770	2,274	-	3,620	-	91,565	138,803
Total	5,328	14,231	5,156	6,484	350,838	356,639	4,483	13,791	4,841	5,256	298,618	305,262

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T2 2026		T1 2026		T4 2025		T3 2025		T2 2025	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels										
Contrats dérivés sur défaut référencé à une seule entité	3,312	2,704	3,125	2,030	3,978	2,231	3,777	2,062	4,186	1,538
Contrats dérivés sur défaut indiciel	10,991	10,452	6,812	6,210	6,690	6,027	5,659	5,023	5,099	4,729
Swaps à rendement total	175	931	101	75	105	75	101	71	101	71
Options sur crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	146	-	146	-	150	-	55	-	34	-
Total des montants notionnels	14,624	14,087	10,184	8,315	10,923	8,333	9,592	7,156	9,420	6,338
Juste valeurs										
Juste valeur positive (actif)	5	45	5	8	4	10	1	7	1	8
Juste valeur négative (passif)	(34)	-	(21)	-	(23)	-	(20)	-	(18)	-

RCC8 – Expositions aux contreparties centrales (CCP) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des expositions aux contreparties centrales de la banque. Ces tableaux incluent tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

	T2 2026		T1 2026		T4 2025		T3 2025		T2 2025	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 Expositions sur les CCP éligibles (total)		427		485		411		383		332
2 Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie); dont :	2,665	53	4,415	88	3,461	69	3,195	64	4,400	88
3 i) Dérivés de gré à gré	324	6	248	5	197	4	214	4	204	4
4 ii) Marchés dérivés organisés	1,833	37	3,558	71	2,558	51	2,439	49	3,931	79
5 iii) Cessions temporaires de titres	508	10	609	12	706	14	542	11	265	5
6 iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dépôt de garantie initial séparé	6,753		6,116		8,245		7,652		6,112	
8 Dépôt de garantie initial non séparé	842	-	772	-	558	-	1,080	-	487	-
9 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	1,085	374	1,024	397	1,068	342	1,020	319	969	244
10 Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

		T2 2026											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾			
		Classiques	Dont : transactions simples, transparentes et comparables (STC)	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	-	7,374	7,245	-	7,374	1,281	210	-	1,281
	Dont :												
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	-	6,253	6,124	-	6,253	229	-	-	229
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	165	69	-	165
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	1,121	1,121	-	1,121	887	141	-	887
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	1,764	1,764	-	1,764	643	555	-	643
	Dont :												
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	1,406	1,406	-	1,406	-	-	-	-
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	350	350	-	350	555	555	-	555
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	8	8	-	8	88	-	-	88
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T1 2026											
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾			
		Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	-	6,946	6,841	-	6,946	1,268	271	-	1,268
	Dont :												
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	-	6,089	5,984	-	6,089	153	-	-	153
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	184	100	-	184
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	857	857	-	857	931	171	-	931
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	1,765	1,765	-	1,765	648	560	-	648
	Dont :												
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	1,408	1,408	-	1,408	-	-	-	-
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	352	352	-	352	560	560	-	560
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	5	5	-	5	88	-	-	88
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2025													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾				
	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	
1	Particuliers	-	-	-	-	7,005	6,907	-	7,005	1,255	306	-	1,255
Dont :													
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	-	6,102	6,004	-	6,102	171	-	-	171
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	176	102	-	176
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	903	903	-	903	908	204	-	908
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	1,751	1,751	-	1,751	579	489	-	579
Dont :													
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	1,415	1,415	-	1,415	-	-	-	-
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	331	331	-	331	489	489	-	489
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	5	5	-	5	90	-	-	90
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
T3 2025													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾				
	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	
1	Particuliers	-	-	-	-	5,977	5,919	-	5,977	1,238	325	-	1,238
Dont :													
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	-	5,040	4,982	-	5,040	181	-	-	181
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	172	108	-	172
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	937	937	-	937	885	217	-	885
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	1,565	1,565	-	1,565	585	496	-	585
Dont :													
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	1,222	1,222	-	1,222	-	-	-	-
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	337	337	-	337	496	496	-	496
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	6	6	-	6	89	-	-	89
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T2 2026								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	17	-	17	55	-	55
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	12	-	12	7	-	7
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	48	-	48
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	5	-	5	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	5	-	5	15	-	15
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	4	-	4	-	-	-
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	15	-	15
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T1 2026								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	12	-	12	46	-	46
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	11	-	11	19	-	19
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	27	-	27
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	1	-	1	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	3	-	3	41	-	41
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	3	-	3	19	-	19
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	22	-	22
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T4 2025								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	10	-	10	68	-	68
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	8	-	8	44	-	44
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	24	-	24
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	2	-	2	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	4	-	4	32	-	32
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	3	-	3	15	-	15
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	17	-	17
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T3 2025								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	13	-	13	77	-	77
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	8	-	8	44	-	44
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	33	-	33
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	5	-	5	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	5	-	5	16	-	16
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	3	-	3	5	-	5
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	11	-	11
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ - banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T2 2026																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	9,138	-	-	-	-	-	8,930	208	-	-	901	23	-	-	72	1	-
2	Titrisation classique	9,138	-	-	-	-	-	8,930	208	-	-	901	23	-	-	72	1	-
3	Dont : titrisation	9,138	-	-	-	-	-	8,930	208	-	-	901	23	-	-	72	1	-
4	Dont : de détail sous-jacent	7,374	-	-	-	-	-	7,166	208	-	-	725	23	-	-	58	1	-
5	Dont : STC	7,245	-	-	-	-	-	7,087	158	-	-	709	16	-	-	57	1	-
6	Dont : de gros	1,764	-	-	-	-	-	1,764	-	-	-	176	-	-	-	14	-	-
7	Dont : STC	1,764	-	-	-	-	-	1,764	-	-	-	176	-	-	-	14	-	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

T1 2026																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	8,711	-	-	-	-	-	8,510	201	-	-	857	22	-	-	68	2	-
2	Titrisation classique	8,711	-	-	-	-	-	8,510	201	-	-	857	22	-	-	68	2	-
3	Dont : titrisation	8,711	-	-	-	-	-	8,510	201	-	-	857	22	-	-	68	2	-
4	Dont : de détail sous-jacent	6,946	-	-	-	-	-	6,745	201	-	-	681	22	-	-	54	2	-
5	Dont : STC	6,841	-	-	-	-	-	6,684	157	-	-	668	16	-	-	53	2	-
6	Dont : de gros	1,765	-	-	-	-	-	1,765	-	-	-	176	-	-	-	14	-	-
7	Dont : STC	1,765	-	-	-	-	-	1,765	-	-	-	176	-	-	-	14	-	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ - banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2025																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	8,756	-	-	-	-	-	8,567	189	-	-	863	20	-	-	70	2	-
2	Titrisation classique	8,756	-	-	-	-	-	8,567	189	-	-	863	20	-	-	70	2	-
3	Dont : titrisation	8,756	-	-	-	-	-	8,567	189	-	-	863	20	-	-	70	2	-
4	Dont : de détail sous-jacent	7,005	-	-	-	-	-	6,816	189	-	-	688	20	-	-	56	2	-
5	Dont : STC	6,907	-	-	-	-	-	6,746	161	-	-	675	16	-	-	54	2	-
6	Dont : de gros	1,751	-	-	-	-	-	1,751	-	-	-	175	-	-	-	14	-	-
7	Dont : STC	1,751	-	-	-	-	-	1,751	-	-	-	175	-	-	-	14	-	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

T3 2025																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	7,542	-	-	-	-	-	7,352	190	-	-	739	20	-	-	60	2	-
2	Titrisation classique	7,542	-	-	-	-	-	7,352	190	-	-	739	20	-	-	60	2	-
3	Dont : titrisation	7,542	-	-	-	-	-	7,352	190	-	-	739	20	-	-	60	2	-
4	Dont : de détail sous-jacent	5,977	-	-	-	-	-	5,787	190	-	-	583	20	-	-	48	2	-
5	Dont : STC	5,919	-	-	-	-	-	5,752	167	-	-	575	17	-	-	46	2	-
6	Dont : de gros	1,565	-	-	-	-	-	1,565	-	-	-	156	-	-	-	12	-	-
7	Dont : STC	1,565	-	-	-	-	-	1,565	-	-	-	156	-	-	-	12	-	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ - banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T2 2026																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1,807	30	87	-	-	-	1,007	917	-	-	128	206	-	-	10	17	-
2	Titrisation classique	1,807	30	87	-	-	-	1,007	917	-	-	128	206	-	-	10	17	-
3	Dont : titrisation	1,807	30	87	-	-	-	1,007	917	-	-	128	206	-	-	10	17	-
4	Dont : de détail sous-jacent	1,164	30	87	-	-	-	533	748	-	-	81	111	-	-	6	9	-
5	Dont : STC	210	-	-	-	-	-	-	210	-	-	-	28	-	-	-	2	-
6	Dont : de gros	643	-	-	-	-	-	474	169	-	-	47	95	-	-	4	8	-
7	Dont : STC	555	-	-	-	-	-	474	81	-	-	47	82	-	-	4	7	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

T1 2026																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1,788	25	103	-	-	-	976	940	-	-	124	216	-	-	10	17	-
2	Titrisation classique	1,788	25	103	-	-	-	976	940	-	-	124	216	-	-	10	17	-
3	Dont : titrisation	1,788	25	103	-	-	-	976	940	-	-	124	216	-	-	10	17	-
4	Dont : de détail sous-jacent	1,140	25	103	-	-	-	501	767	-	-	76	118	-	-	6	9	-
5	Dont : STC	271	-	-	-	-	-	-	271	-	-	-	36	-	-	-	3	-
6	Dont : de gros	648	-	-	-	-	-	475	173	-	-	48	98	-	-	4	8	-
7	Dont : STC	560	-	-	-	-	-	475	85	-	-	48	85	-	-	4	7	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ - banque agissant comme investisseur (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2025																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1,725	16	93	–	–	–	833	1,001	–	–	107	225	–	–	8	18	–
2	Titrisation classique	1,725	16	93	–	–	–	833	1,001	–	–	107	225	–	–	8	18	–
3	Dont : titrisation	1,725	16	93	–	–	–	833	1,001	–	–	107	225	–	–	8	18	–
4	Dont : de détail sous-jacent	1,239	16	–	–	–	–	436	819	–	–	67	119	–	–	5	10	–
5	Dont : STC	306	–	–	–	–	–	–	306	–	–	–	41	–	–	–	3	–
6	Dont : de gros	486	–	93	–	–	–	397	182	–	–	40	106	–	–	3	8	–
7	Dont : STC	396	–	93	–	–	–	396	93	–	–	40	93	–	–	3	7	–
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T3 2025																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1,726	–	97	–	–	–	769	1,054	–	–	96	236	–	–	7	18	–
2	Titrisation classique	1,726	–	97	–	–	–	769	1,054	–	–	96	236	–	–	7	18	–
3	Dont : titrisation	1,726	–	97	–	–	–	769	1,054	–	–	96	236	–	–	7	18	–
4	Dont : de détail sous-jacent	1,238	–	–	–	–	–	370	868	–	–	56	125	–	–	4	9	–
5	Dont : STC	325	–	–	–	–	–	–	325	–	–	–	43	–	–	–	3	–
6	Dont : de gros	488	–	97	–	–	–	399	186	–	–	40	111	–	–	3	9	–
7	Dont : STC	399	–	97	–	–	–	399	97	–	–	40	97	–	–	3	8	–
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

RM1 – Risque de marché selon l'approche standard

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les composantes de l'exigence de fonds propres relative au risque du marché selon l'approche

		T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T2 2025
		a	a	a	a	a
		Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard
1	Risque de taux d'intérêt global	121	153	131	122	116
2	Risque lié aux actions	205	203	177	166	232
3	Risque lié aux produits de base	65	49	75	101	56
4	Risque de change	105	89	35	73	116
5	Risque d'écart de rendement – Hors titrisation	152	117	81	93	91
6	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	–	–	–	–	–
7	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–	–	–	–	–
8	Risque sur crypto-actifs (Groupe 2a)	5	7	–	–	–
9	Risque de défaut – Hors titrisation	126	68	116	103	118
10	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	–	–	–	–	–
11	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–	–	–	–	–
12	Majoration pour risque résiduel	87	83	83	79	83
13	Total	866	769	698	737	812

CVA3 – Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Ce tableau présente les composantes du calcul des APR selon le SA-CVA au regard du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

		T2 2026		T1 2026	
		a	b	a	b
		Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties	Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties
1	Risque de taux d'intérêt	12		7	
2	Risque de change	6		5	
3	Risque lié aux écarts de taux de référence	-		-	
4	Risque lié aux actions	1		1	
5	Risque lié aux produits de base	1		1	
6	Risque lié aux écarts de taux de contrepartie	61		55	
7	Total	81	2,328	69	2,202

		T4 2025		T3 2025	
		a	b	a	b
		Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties	Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties
1	Risque de taux d'intérêt	8		9	
2	Risque de change	7		9	
3	Risque lié aux écarts de taux de référence	-		2	
4	Risque lié aux actions	1		1	
5	Risque lié aux produits de base	1		1	
6	Risque lié aux écarts de taux de contrepartie	56		53	
7	Total	73	2,106	75	2,098

CVA4 – États des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux servant à expliquer les variations des APR au titre du risque lié au CVA déterminés selon le SA-CVA.

		T2 2026	T1 2026	T4 2025	T3 2025	T2 2025
		a	a	a	a	a
1	Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin du trimestre précédent	864	911	934	1,139	1,116
2	Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin de la période de déclaration	1,018	864	911	934	1,139

CAE1 - Exposition sur crypto-actifs et exigences de fonds propres applicables aux BISi qui utilisent l'approche globale

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu des expositions de la Banque aux crypto-actifs selon la classification prudentielle et les exigences de fonds propres connexes.

		T2 2026						
		a	b	c	d	e	f	g
		Risque de crédit			Risque de marché			Dédution de fonds propres
		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	APR	Exposition longue	Exposition courte	Exigence de fonds propres	
1	Groupe 1a	-	-	-	-	-		
2	Groupe 1b	-	-	-	-	-		
3	Groupe 2a			75	945	946	5	-
3.i	Dont : Bitcoin			69	940	941	4	-
3.ii	Dont : Ethereum			5	3	4	1	-
4	Groupe 2b					-		-
5	Total	-	-	75	945	946	5	-

		T1 2026						
		a	b	c	d	e	f	g
		Risque de crédit			Risque de marché			Dédution de fonds propres
		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC	APR	Exposition longue	Exposition courte	Exigence de fonds propres	
1	Groupe 1a	-	-	-	-	-		
2	Groupe 1b	-	-	-	-	-		
3	Groupe 2a			152	409	412	7	-
3.i	Dont : Bitcoin			137	402	405	5	-
3.ii	Dont : Ethereum			15	4	5	2	-
4	Groupe 2b					-		-
5	Total	-	-	152	409	412	7	-

CAE2 - Classification comptable des crypto-actifs et des crypto-passifs

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit l'information sur la classification et l'évaluation des expositions de la Banque aux crypto-actifs et aux crypto-passifs.

	T2 2026						g
	a	b	Approche globale				
	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptable dans le périmètre de consolidation réglementaire	c	d	e	f	
		Groupe 1a	Groupe 1b	Groupe 2a	Groupe 2b	Approche simplifiée	
Actifs							
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	109	109	-	-	109	-	-
	109	109	-	-	109	-	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	61	61	-	-	61	-	-
Autres							
Instruments financiers dérivés	19	19	-	-	19	-	-
	19	19	-	-	19	-	-
Total actif	189	189	-	-	189	-	-
Passifs							
Autre							
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	22	22	-	-	22	-	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	89	89	-	-	89	-	-
	497	497	-	-	497	-	-
Total passif	497	497	-	-	497	-	-

	T1 2026						g
	a	b	Approche globale				
	Valeurs comptables déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptable dans le périmètre de consolidation réglementaire	c	d	e	f	
		Groupe 1a	Groupe 1b	Groupe 2a	Groupe 2b	Approche simplifiée	
Actifs							
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	175	175	-	-	175	-	-
	175	175	-	-	175	-	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	186	186	-	-	186	-	-
Autres							
Instruments financiers dérivés	10	10	-	-	10	-	-
	10	10	-	-	10	-	-
Total actif	371	371	-	-	371	-	-
Passifs							
Autre							
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	16	16	-	-	16	-	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	306	306	-	-	306	-	-
Instruments financiers dérivés	16	16	-	-	16	-	-
	338	338	-	-	338	-	-
Total passif	338	338	-	-	338	-	-

CCyB1 - Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une vue d'ensemble de la répartition géographique des expositions au risque de crédit du secteur privé pertinentes pour le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique de la banque.

	T2 2026					T1 2026				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique ⁽¹⁾	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique ⁽¹⁾
Ventilation géographique										
Australie (AU)	1.00%		172			1.00%		110		
France (FR)	1.00%		18			1.00%		21		
Allemagne (DE)	0.75%		42			0.75%		36		
Luxembourg (LU)	0.50%		57			0.50%		57		
Pays-bas (NL)	2.00%		151			2.00%		58		
Suède (SE)	2.00%		-			2.00%		-		
Hong Kong SAR (HK)	0.50%		-			0.50%		-		
Royaume-Uni (GB)	2.00%		702			2.00%		625		
Norvège (NO)	2.50%		-			2.50%		-		
Somme			1,142					907		
Total			138,711	0.014%	27			135,039	0.012%	22

	T4 2025					T3 2025				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique ⁽¹⁾	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions	APR	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique ⁽¹⁾
Ventilation géographique										
Australie (AU)	1.00%		219			1.00%		124		
France (FR)	1.00%		36			1.00%		70		
Allemagne (DE)	0.75%		39			0.75%		38		
Luxembourg (LU)	0.50%		53			0.50%		66		
Pays-bas (NL)	2.00%		69			2.00%		59		
Suède (SE)	2.00%		-			2.00%		-		
Hong Kong SAR (HK)	0.50%		-			0.50%		-		
Royaume-Uni (GB)	2.00%		720			2.00%		584		
Norvège (NO)	2.50%		-			2.50%		-		
Somme			1,136					941		
Total			135,606	0.014%	26			131,866	0.012%	21

(1) Le montant de la réserve de fonds propres contracyclique correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) détenus pour répondre à l'exigence de la réserve de fonds propres contracycliques et se calcule en multipliant le total des APR par le taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la Banque.

Glossaire

Actif pondéré en fonction des risques	Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. La Banque doit utiliser l'approche fondée sur les notations internes-fondation pour certains types précis d'expositions, comme les expositions aux grandes sociétés ou aux institutions financières. Selon cette approche, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut (PD), mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
Approche NI fondation	Voir actif pondéré en fonction des risques
Approche de notation interne (NI) avancée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
Autres particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers.
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit décaulant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut (ECD)	Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit décaulant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 1	La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1) représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les AT1 comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, les billets de capital à recours limité et d'autres ajustements aux fonds propres AT1. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit décaulant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut (PCD)	Représente l'ampleur de la perte en raison du défaut du débiteur qui serait attendue lors d'un ralentissement économique et soumise à certains planchers réglementaires, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut (PD)	Représente la probabilité que survienne une situation de défaut du débiteur, sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet.
Ratio de levier	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.
Ratio des fonds propres	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres réglementaires, produisant ainsi 3 différents ratios.
Risque de crédit	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des titres de créance, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
Risque de marché	Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. Le risque de marché provient d'un certain nombre de facteurs, notamment des modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change, les cours des actions, les prix des produits de base et les volatilités implicites. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation comprennent la prise de positions, sur divers instruments tels que des obligations, des actions, des devises, des produits de base ou des instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation décaulant de sa gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles d'investissement.
Risque opérationnel	Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des ressources humaines et matérielles, à des processus, à la technologie ou à des événements externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les cyberattaques, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de lois et règlements, les litiges ou différends avec les clients, les comportements inappropriés de pratiques de vente ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
Total des fonds propres	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.